

S/ N° .....

**REPUBLIQUE DU CONGO**  
**PROJET DE GESTION ET DE CONSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES**  
**(DON GET TF 028622 COB)**  
**5 ÈME SUPERVISION**  
**AIDE MÉMOIRE**

La cinquième supervision du Projet de Gestion et de Conservation des Aires Protégées au Congo (PROGECAP) s'est déroulée, comme prévu lors de la dernière supervision, du 29 Juin au 17 Juillet 1995. La mission était composée de M Noël Chabeuf, chargé du Projet, chef de mission, M Jean-Roger Mercier, assistant au chargé du Projet, Mme Karen Richardson, consultante pour la biodiversité, et M Jean-Pierre Okalla, consultant expert comptable.

La mission a rencontré les attributaires et les responsables des Eaux et Forêts de Léfini-Nord et Dimonika le 6 Juillet à l'occasion d'une réunion de coordination organisée par la CGP. M Mercier a visité le site de Conkouati et M Chabeuf ceux de Léfini Nord et Sud, ils étaient accompagnés dans les deux cas par des cadres de la CGP, des représentants des attributaires ou du Service des Eaux et Forêts.

La mission a rencontré S.E.M. le Ministre de l'Économie, des Finances, du Plan, chargé de la Prospective, S.E.M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Eaux et Forêts et de la Pêche, S.E.M. le Ministre de la Culture, des Arts, du patrimoine national, chargé du tourisme et de l'environnement, le Directeur Général du Plan, ainsi que des représentants de la Mission Française de Coopération, du PNUD, de l'Ambassade des États-Unis, et les responsables du projet Odzala financé par l'Union Européenne. Le chef de mission a participé, en qualité d'observateur, à la troisième réunion du Comité Technique de Pilotage tenue le 15 Juillet.

La mission exprime ses vifs remerciements aux autorités ministérielles pour l'excellent accueil dont elle a bénéficié auprès de leur services et la fructueuse coopération des cadres placés sous leur autorité.

**CONSTATIONS DE LA MISSION:**

A/ Suite réservée aux recommandations de la dernière supervision (mise en oeuvre du Plan d'Action d'Urgence):

1. L'exécution du PAU devait être terminée le 30 Juin dernier. La mission a examiné les documents qui devaient matérialiser l'exécution du Plan et a formulé ses observations par écrit. D'une manière générale, les documents élaborés par des consultants ont été transmis par la CGP sans commentaire ni analyse. Ils ont donc été considérés par la mission comme entérinés par la cellule. La CGP a également fourni les documents relatifs aux consultations régionale et nationale.

2. Élaboration de propositions détaillées relatives au cadre juridique, institutionnel et financier pour la création d'un système durable de gestion pour le suivi de la biodiversité dans les zones protégées aux niveau national et local: des consultants ont été recrutés par TECSULT pour l'étude du cadre juridique, celle du cadre institutionnel, et la CGP a recruté un consultant pour l'étude de faisabilité de la Caisse Fiduciaire. Les consultants ont participé aux réunions des concertations régionale et nationale ( Dolisie et Brazzaville).

3. Après examen des documents la mission a estimé que l'étude sur le cadre juridique, bien que de bonne qualité, ne pouvait pas être acceptée en l'état et devait être complétée pour tenir compte des lois en cours d'élaboration, et comprendre un plan d'action. Elle a recommandé que le paiement du solde des honoraires soit suspendu jusqu'à fourniture d'un document jugé satisfaisant par la Banque.
4. Les documents relatifs aux propositions de cadre institutionnel ont été jugés insuffisants. En effet, le rapport du consultant, extrêmement succinct (15 pages), ne contient aucune analyse rigoureuse des systèmes en vigueur dans des pays voisins autres que le Zaïre, et ne retient sans l'approfondir que la proposition de création d'un Institut Congolais des Aires Protégées (ICAP), sur le modèle de l'institution correspondante Zairoise. ~~Cette proposition, rapportée comme émanant des consultations régionales et nationales, est contestée par certains participants de ces manifestations dont les points de vue, au demeurant fondés, n'ont pas été pris en compte.~~ Aucune analyse ni proposition n'est faite concernant le cadre institutionnel local au niveau des aires protégées. Elle ne tient pas compte non plus des propositions institutionnelles du PNAE, qui vient d'être adopté formellement par le gouvernement. La mission a donc estimé que ce travail était insuffisant et que les propositions ne pouvaient être acceptées en l'état. Elle a recommandé que TECSULT, qui a accepté, prenne en charge une mission d'un expert véritablement qualifié et connaissant la situation locale, qui reprendra intégralement cette étude et formulera des propositions tenant compte des consultations, mais aussi du contexte institutionnel local, du PNAE et de tous les points de vue exprimés lors des consultations.
5. Concernant la proposition détaillée pour l'établissement d'un fonds fiduciaire, le consultant a remis son rapport. La mission a examiné ce document et estimé qu'il ne répondait que partiellement aux termes de référence de l'étude. En effet, les termes de référence de l'attributaire devant, dans une phase ultérieure, monter la caisse fiduciaire ne sont pas fournis, le rapport ne propose aucun programme à court, moyen ou long terme, l'évaluation des besoins financiers de la gestion des aires protégées comporte des erreurs de calcul grossières et potentiellement lourdes de conséquence, et repose sur des bases erronées et en tout état de cause non explicitées. En outre, la proposition formulée prévoit de mettre à contribution des fonds gérés par l'Etat Congolais, sans faire état de positions officielles quant à l'usage proposé de ces fonds (FAR). La mission a donc rencontré le consultant et formulé par écrit ses observations. Elle a recommandé que le paiement du solde des honoraires soit différé jusqu'à fourniture d'un rapport jugé satisfaisant par la Banque, ce jugement reposant sur l'avis des spécialistes du siège qui ont été associés à une dizaine d'opérations de cette nature. La proposition transmise par la CGP n'est donc pas acceptable en l'état, et la mission déplore le règlement hâtif au consultant d'une seconde tranche d'honoraires sans analyse de la qualité de la prestation fournie.
6. Conception et début d'application par la CGP de protocoles et méthodologies pour le suivi de la biodiversité. Un consultant fourni par TECSULT a établi un rapport sur ce sujet, et le responsable scientifique de la CGP a préparé un document synthétique (25 pages). Il s'agit pour ce dernier d'un document très général, sans aucune application pratique, ce qui justifie sans doute que cette activité soit reprise dans le programme de ce responsable pour le second semestre 1995 dans les mêmes

termes que pour le premier semestre, la seule différence étant la date de remise du rapport (changée du 31 Mai au 31 Octobre). Le rapport du consultant n'est pas encore disponible.

7. Conception et mise en oeuvre d'un système de suivi-évaluation du Projet. Certaines étapes avaient été déjà franchies au mois d'avril dernier. Le consultant TECSULT était présent au Congo lors de la présente supervision et a remis un rapport provisoire qui a été analysé par la mission. Celle-ci a formulé ses observations par écrit et les a notifiées verbalement au consultant. Ce travail est très incomplet, inacceptable en l'état, et doit être entièrement repris. La mission a également recommandé qu'aucun paiement ne soit effectué tant qu'un document acceptable n'aura pas été produit.
8. Programme prioritaire de formation : la première session de formation PARCS a eu lieu et est estimée par tous les commentateurs de bonne qualité. Le comité interministériel de suivi du Projet avait demandé au responsable du volet formation de la cellule (le chargé du suivi scientifique), de produire un rapport détaillé sur les besoins prochains en formation. Ce rapport n'est pas disponible.
9. Mise au point finale d'un système de gestion budgétaire, comptable et financière: ce point sera développé plus loin, sur la base des constatations de l'expert financier de la mission. Durant la période écoulée depuis la 4<sup>ème</sup> supervision, deux responsables de la CGP et le comptable de la cellule ont bénéficié au mois de Mai d'une formation sur les procédures de décaissement dispensée sur place par un spécialiste de la Banque (Issam Abousleiman). Le responsable du suivi-évaluation avait bénéficié d'une formation de même nature à Abidjan (30 Avril au 10 Mai 1994). Le consultant TECSULT présent lors de la dernière mission avait prolongé son séjour pour rendre les comptes auditables et remanier le manuel de procédures en vue de le rendre plus applicable. Le manuel est jugé de bonne qualité par l'expert comptable de la supervision. Par contre, l'analyse budgétaire du Projet, demandée à la CGP par le CTP, contient des incohérences et ne peut pas être retenue. L'analyste financier de la mission a préparé un document sur ce sujet (Annexe I au présent Aide-Mémoire) en vue de permettre l'appréciation des amendements à apporter aux contrats en cours.
10. L'audit des comptes, confié au cabinet GKM, se termine, un rapport intérimaire sera disponible dans la semaine du 17 Juillet. En raison d'imprécisions dans les termes de référence d'origine, un avenant doit être fait au contrat de l'auditeur pour inclure explicitement l'audit des comptes des attributaires. Les constatations de l'expert financier sont développées dans un rapport annexé (Annexe I) au présent Aide-Mémoire. Il en ressort que, malgré les formations, l'assistance technique de consultant à court terme (au total près de 4 mois), et l'assistance technique résidente, les comptes du Projet et en particulier ceux de la CGP présentent de nombreuses et graves irrégularités. On y relève des faux en écritures, et d'importants montants de dépenses inéligibles. Bien que rappelées à différentes reprises, les procédures de la Banque ne sont pas appliquées. Les pratiques en vigueur conduisent la mission à formuler des recommandations figurant plus loin, en vue de mettre fin à une gestion inacceptable, mettant en cause les responsables de la CGP et TECSULT (employeur du comptable) et susceptibles de compromettre l'avenir de cette composante du Projet.

4

B/ Situation générale du Projet:

11. Concernant l'Accord de Don: L'institution du conseil scientifique, qui constituait une clause de mise en vigueur, n'a toujours pas eu lieu. Suite aux recommandations de la quatrième supervision, un certain nombre d'experts déjà contactés sans succès une première fois ont été recontactés par la CGP. 6 réponses ont été reçues, dont 5 accompagnées de CV. Parmi ces 5, un candidat, qui d'ailleurs ne présentait pas une des spécialités recherchées (il est juriste), ne sera plus éligible, ayant été recruté par TECSULT, avec l'approbation de la mission, pour remanier le document sur les institutions. Les autres candidatures ne correspondent qu'à un seul des 3 profils recherchés, et des recommandations écrites ont été formulées par la mission quant (a) aux modalités de sélection de l'écologiste parmi ces 5 candidats, et (b) à la relance de la prospection pour (i) l'économiste et (ii) l'anthropologue. La constitution du conseil scientifique demandera donc un délai supplémentaire. La mission rappelle que Mme Richardson avait fourni il y a plus de 1 an une copie du fichier des experts scientifiques des Nations Unies, à partir de laquelle il aurait été simple et rapide de procéder à une recherche des spécialités demandées. ~~Il convient de reprendre cette prospection pour les deux spécialistes encore à identifier et recruter.~~
12. Le 30 juin, la demande d'amendement à l'Accord de Don était en cours d'examen par les services juridiques de la Banque. La suite ne saurait tarder.
13. La mission a pris connaissance du procès verbal de la réunion du Comité Interministériel de Suivi du Projet qui a eu lieu le 23 Juin. La mission note que le comité a recommandé que soit élaboré un document résumant tous les éléments du PUA pour l'information de l'Assemblée Nationale lors de sa prochaine session en Novembre. La mission rappelle que si le Comité Technique de Pilotage est souverain en ce qui concerne son règlement intérieur, seules sont éligibles aux fonds du Don les dépenses conformes aux directives de la Banque, et sur lesquelles des précisions ont été fournies dans l'Aide Mémoire de la dernière supervision. Les dépenses non éligibles doivent être financées par d'autres sources.
14. Concernant la CGP, la mission constate, après une amélioration de ses performances reconnue par la supervision précédente, un retour à des pratiques inacceptables et à l'inefficacité. Les pratiques inacceptables sont celles de la gestion financière et sont développées dans le rapport annexé au présent Aide Mémoire. Les recommandations formulées en Décembre 1994 par l'expert financier de la mission de supervision sont restées lettre morte. Par ailleurs, en dépit des recommandations d'austérité, la mission constate que les dépenses de la Consultation Nationale ont été somptueuses, et pour beaucoup ne sont pas étayées par des pièces justificatives acceptables. Les directives du Ministre du Plan relatives au visa des engagements de dépenses par l'assistant technique ne sont pas respectées. Il se confirme que certains consultants ont été recrutés inutilement et que leur facturation, acceptée par la CGP, était irrégulière. Les dépenses inéligibles s'accumulent donc, et, si elles ne sont pas remboursées, conduiront rapidement à l'épuisement du Compte Spécial. Les auditeurs se plaignent de ce que leur travail ait été ralenti par les absences répétées du comptable et les nombreux rendez-vous manqués.

15. Bien que la présente supervision ait été effectuée à la date précédemment annoncée en Avril, et confirmée deux semaines à l'avance, et bien qu'il ait été prévu en Avril que le Comité Technique de Pilotage se réunirait en Juillet, la CGP n'avait, lors de l'arrivée de la mission, pris aucune disposition pour préparer la réunion du CTP et n'a réussi à expédier les documents qu'une semaine plus tard (soit moins de 6 jours avant la date prévue). Les documents budgétaires ont été établis sans tenir compte des recommandations du CTP du mois d'Avril, et sont présentés d'une manière rendant leur compréhension difficile, ce qui en ralentit l'examen. En outre, une part importante de ces documents est constituée de copies non actualisées de documents déjà fournis lors du précédent CTP. Enfin, il est manifeste que la CGP ne procède à aucune analyse des rapports de consultants et règle les prestations sans s'assurer de leur qualité. La CGP soumet sans commentaires au CTP des propositions relatives à des interventions sur les sites de Dimonika et Léfini-Nord qui ne sont pas conformes aux prévisions du Livre Bleu et ne tiennent aucun compte des recommandations des précédentes supervisions. La mission a donc adressé à la CGP ses observations écrites sur ces propositions avec des recommandations sur les modifications qui doivent y être apportées pour permettre leur prise en considération.

C/ **Attributaires:**

16. Le volet Nouabale-Ndoki, qui avait démarré deux ans avant les autres grâce à un financement de l'USAID, continue à progresser de manière conforme aux prévisions. Le site n'a pas été visité lors de la présente supervision. De nombreuses études ont été approuvées et sont en cours de réalisation. L'attributaire a exprimé lors des réunions de coordination son esprit de coopération en offrant de partager son expérience et certains moyens matériels ou techniques avec les autres attributaires pour faciliter et accélérer la mise en oeuvre de leur programmes. Une collaboration avec CERGEC a été entreprise dans le domaine du système d'informations géographiques, d'autres avec UICN sont envisagées, ainsi qu'un appui éventuel pour l'élaboration des plans de conservation de Léfini-Nord et Dimonika. Bien que ces appuis ne puissent pas être fournis gratuitement, ils sont susceptibles de permettre des économies substantielles par rapport à des prestations d'intervenants extérieurs et par rapport au recours à des techniques moins performantes.

17. Le volet Conkouati a été visité par M Mercier. Celui-ci a constaté l'avancement des constructions, l'établissement de relations positives avec certaines ONG locales et les villageois des alentours de l'aire protégée. Il a également visité le sanctuaire des chimpanzés ( Jane Goodall Institute) et l'ONG H.E.L.P. Un représentant d'une ONG de Conkouati a participé au CTP.

18. Le volet Lac Télé, bien que les conventions RAMSAR et celle sur la diversité biologique n'aient pas été ratifiées a commencé, avec l'affectation sur place d'un des cadres recrutés par l'attributaire. A ce propos, et malgré les recommandations du dernier Aide Mémoire, la situation des agents de l'État ayant sollicité leur mise en disponibilité pour servir en qualité de contractuels des attributaires n'est toujours réglée, près de six mois après le lancement des procédures de recrutement.

19. La mission a brièvement visité le site du sanctuaire des gorilles à Lésio-Louma ( Léfini-Sud), où la situation sanitaire des animaux est stabilisée, et les premières

constructions (bureaux) sont pratiquement terminées et en cours d'aménagement. L'équipe d'assistance technique a changé de responsable. La mission a rencontré le vétérinaire spécialiste des animaux sauvages appartenant au personnel permanent de HPLF, qui a accepté d'étudier la possibilité d'apporter son appui à HELP pour le contrôle de l'état sanitaire des chimpanzés de Konkouati avant leur relâcher.

20. La mission a visité le site de Léfini-Nord et rencontré les villageois considérés comme les ayants-droits de la réserve. Cette visite a permis de constater la présence de diverses espèces de gros mammifères, l'état de diverses infrastructures, la nature des relations entre les responsables des Eaux et Forêts et les villageois, l'état d'occupation des terrains situés à l'intérieur du périmètre actuel de l'aire protégée. Bien que les villageois aient exprimé des attentes vis à vis du Projet, il reste beaucoup à faire pour élaborer un véritable plan de conservation et de gestion de l'aire et pour définir les activités d'accompagnement et de substitution. Les seules actions relativement bien définies sont celles concernant la répression du braconnage. La mission a analysé les propositions techniques et budgétaires pour la protection et la conservation de l'aire préparées et présentées par les responsables locaux du service des Eaux et Forêts, et formulé des observations écrites sur ces propositions, dont seul le volet protection est, sous réserve de remaniements, acceptable en l'état. La mission propose que le site fasse l'objet d'une mission conjointe de tous les attributaires (WCS, UICN, HPLF/CERVE, CERGEC), et de la DFF d'une durée d'environ 2 semaines, pour l'élaboration concertée d'un programme de conservation et de gestion de l'aire. Comme proposé par le Service des Eaux et Forêts, il semble nécessaire de déplacer l'ensemble des limites de la réserve une quinzaine de kilomètres plus à l'Ouest, de manière à les éloigner de la route nationale et à englober des zones encore presque intactes actuellement non protégées. Ce travail prendra du temps, et sera facilité par l'utilisation des moyens du CERGEC et de WCS.

21. La mission a visité les installations du CERGEC, où les équipements sont maintenant en place, bien que la climatisation ne soit pas encore assurée. Le CERGEC, conformément aux recommandations de la précédente supervision a établi des contacts avec les autres attributaires et une collaboration approfondie avec WCS se dessine pour la numérisation des cartes et le développement du système d'informations géographiques.

22. La mission a rencontré les responsables du CERVE, qui, conformément aux recommandations de la précédente supervision, sont intervenus sur les terrain, pour commencer à Nouabalé-Ndoki, en collaboration avec les attributaires concernés. Un projet de contrat entre l'Etat et l'association MBG-CERVE a été préparé, et pourra être signé dès que le budget du Projet aura été restructuré.

23. La mission a pris connaissance des propositions élaborées par les responsables du service des Eaux et Forêts de Dimonika pour la protection, et la conservation ainsi que le développement d'activités de substitution dans le périmètre de l'aire protégée. La mission a formulé par écrit ses observations. Elles sont les mêmes que pour Léfini-Nord. Comme le prévoit le Livre Bleu, il faut procéder par appel à la concurrence internationale au recrutement de l'assistance technique pour l'élaboration et l'exécution du programme de conservation de cette aire. Ceci n'exclut pas les candidatures locales d'organismes qualifiés individuellement ou en association. Les

fonds du projet ne peuvent être utilisés pour acquérir des armes à feu ni rémunérer des fonctionnaires dans l'exercice de leur fonctions.

### **D. Restructuration budgétaire du Projet:**

24. Les deux précédentes supervisions avaient constaté que les contrats déjà signés avec les attributaires des premières aires (Nouabalé-Ndoki, Conkouati, Lac Télé), ainsi qu'avec l'assistance technique TECSULT, engageaient des montants supérieurs à ceux prévus à cet effet dans le livre bleu, et interdisant la signature de nouveaux contrats avec de nouveaux attributaires pourtant pressentis pour participer à l'exécution du Projet. Il avait été convenu en Avril dernier que la CGP formulerait des propositions de restructuration budgétaire et que la Banque prendrait contact avec les attributaires concernés, notamment l'UICN.

25. L'analyse proposée par la CGP a été examinée par la mission qui ne la partage pas, notamment pour ce qui concerne la prise en compte des variations de taux de change des devises. Le tableau annexé au présent Aide Mémoire ( Annexe I) indique la situation des engagements financiers du Projet telle qu'elle a été établie par la mission.

26. Pendant son voyage vers le Congo, M. Mercier était mandaté pour rendre visite au siège de l'UICN à Gland (Suisse). Les entretiens qu'il a eus avec les responsables de l'organisation ont permis à chacun de commencer à réfléchir à la restructuration nécessaire du contrat. Ces entretiens ont été poursuivis avec les responsables locaux à Brazzaville. La proposition annexée au présent Aide-Mémoire représente le résultat de ces entretiens , et peut servir de base à l'établissement d'un amendement au contrat. L'économie réalisée par rapport au contrat en cours s'élève à 468.800 Dollars soit 72 % du dépassement par rapport aux projections du "Livre Bleu". Il reste donc un dépassement incompressible de 183.800 dollars qui vient en déduction des montants disponibles pour les opérations non encore entreprises. Ce réajustement permettra la signature du contrat avec l'association MBG-CERVE lorsque les fonds auront été effectivement libérés par la signature d'un amendement aux contrats avec UICN pour Conkouati et Lac Télé.

27. Le second dépassement, bien que d'importance moindre, était lié à la signature des avenants 2 et 3 au contrat TECSULT. Lors de la précédente supervision, il avait été verbalement convenu que, en compensation des difficultés engendrées par les carences de l'assistance technique TECSULT en 1994, le consultant prendrait à sa charge les frais de fonctionnement du CERGEC et l'aménagement de ses locaux. Lors de la présente supervision le CERGEC s'est plaint de s'être entendu dire que la Banque avait supprimé les financements qu'il demandait, et a représenté ces demandes pour le second semestre 1994. L'analyse budgétaire fait ressortir que un peu plus de 18 mois après le début du Projet, TECSULT a consommé (avant le dernier semestre 1995) 62 % des fonds prévus au Livre Bleu. L'examen des comptes fait apparaître des surfacturations, la facturations de services non éligibles, et de prestations facturées dont il était convenu qu'elles ne le seraient pas. La question du contrat TECSULT est traitée plus loin. TECSULT doit prendre en compte les frais d'aménagement des locaux du CERGEC, l'assurance des matériels au nom de l'État, et le fonctionnement de l'unité.

## ACCORDS

28. Compte tenu du constat fait par la mission, et suite à un entretien avec l'auditeur GKM, le chef de mission a sollicité et obtenu le 13 juillet un entretien avec Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan chargé de la Prospective et avec Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage des Eaux et Forêts et de la Pêche (le Ministre de la culture, des Arts, du Patrimoine National, chargé de l'Environnement étant en déplacement), pour examiner les mesures à prendre pour assurer la poursuite du Projet et remédier aux défauts constatés dans son fonctionnement. Il a été reconnu que le Projet commence à fonctionner de manière satisfaisante au niveau du Comité Technique de Pilotage, qui se réunit aux échéances prévues et joue son rôle en associant toutes les instances concernées de l'administration et du secteur privé à la conduite du Projet. Le Comité Interministériel de Suivi s'est réuni tous les mois et permet au gouvernement de s'assurer que l'exécution du Projet se fait conformément aux accords et conventions et aux orientations du CTP. Les résultats sur le terrain montrent que les attributaires, malgré des difficultés, obtiennent des résultats concrets.

29. Le Projet progresse donc indéniablement vers son objectif fondamental qui est de mettre en place un système national de gestion et conservation des aires protégées. Les problèmes graves affectant le fonctionnement du Projet et susceptibles de compromettre sa réussite se situent tous au niveau de la cellule de gestion et de son assistance technique. Après près de deux ans de fonctionnement, l'absence de prise en compte des recommandations émises par 4 supervisions, et compte tenu de l'importance des fonds déjà consommés, des mesures immédiates doivent être prises.

30. Il a donc été convenu de prendre les mesures suivantes:

(a) **Nomination par l'État d'un Administrateur Provisoire du Projet**, et dès sa prise de fonction, dissolution de la CGP et licenciement des personnels de la cellule. Cette mesure a pour objet de préserver le patrimoine et les acquis du Projet et d'éviter les manoeuvres éventuelles pouvant perturber les opérations suivantes. Il a été convenu que l'Administrateur Provisoire serait issu de l'Inspection Générale d'État, et resterait en fonction deux mois et demis à trois mois, le temps qu'une nouvelle structure de gestion soit mise en place. Ses termes de référence sont fournis à l'Annexe IV. Il utilisera en tant que de besoin les moyens et équipements de la cellule dont il assurera la gestion.

(b) **Réalisation d'une enquête sur la gestion financière de la CGP telle que révélée par l'audit.** Le rapport provisoire des auditeurs est disponible et il est corroboré par les constats de l'expert financier de la mission de supervision figurant dans son rapport (Annexe I de l'Aide Mémoire). Cette enquête sera diligentée par l'Administrateur Provisoire, et les mesures judiciaires éventuelles devront être prises en conséquence des résultats de l'enquête. elle pourrait comprendre une enquête de police sur le vol de l'ordinateur portable.

(c) **suspension immédiate du contrat TECSULT jusqu'à ce que les conclusions de l'enquête soient connues.** Les mesures à prendre concernant ce

9

contrat seront décidées par le gouvernement en fonction du partage des responsabilités tel qu'il ressortira des résultats de l'enquête.

(d) Recrutement immédiat d'un consultant international agréé par la Banque pour assurer pendant 3 mois, en liaison étroite et permanente avec l'Administrateur Provisoire, l'expédition des affaires courantes, de manière à permettre la poursuite des activités du Projet et la réalisation des opérations suivantes (ci-dessous). Les termes de référence de ce consultant sont fournis à l'Annexe VI du présent Aide Mémoire. La Banque s'est engagée à assister le gouvernement pour l'identification de ce consultant et a déjà entamé la prospection.

(e) Lancement immédiat d'un appel d'offres pour le recrutement avant le 15 Septembre, d'un cabinet comptable, affilié à un groupe international, pour assurer dorénavant la tenue des comptes du Projet. Les termes de référence de ce cabinet comptable, nécessairement différent de celui recruté pour l'audit, sont fournis à l'Annexe VI. Le cabinet fournira un commis, assurant la tenue des écritures au jour le jour, en conformité avec les règles et procédures de la Banque, et appuyé quelques heures par semaines et par mois par un expert comptable pour sa supervision, et pour l'établissement des états certifiés de dépenses, des situations périodiques mensuelles et annuelles.

(f) La mise en place, pour assurer la gestion du Projet jusqu'à ce qu'une structure définitive ait été constituée, d'un Secrétariat Permanent du Comité Technique de Pilotage (SPCTP). Cette entité sera constituée de deux cadres de haut niveau, recrutés par contrat de 1 an renouvelable. Elle aura les mêmes termes de référence que l'ex CGP et devra assurer la gestion et la coordination du Projet, le secrétariat du CTP, les relations avec les administrations, les attributaires et la Banque Mondiale. Elle rendra compte mensuellement au Comité Interministériel de Suivi, et assurera la concertation avec les attributaires à travers des réunions mensuelles. Le premier cadre (Secrétaire Permanent, SP), aura un profil de gestionnaire avec une expérience confirmée de la gestion de Projets financés par la Banque mondiale ou d'autres bailleurs de fonds. Le second, Secrétaire Permanent Adjoint (SPA), aura un profil de gestionnaire scientifique ou technique. Ils seront assistés d'un personnel réduit à deux dactylographes, un planton et deux chauffeurs. Les termes de référence du SP et du SPA sont fournis à l'Annexe IV. Leur recrutement s'effectuera par appel de candidature ouvert à tous, y compris les fonctionnaires qualifiés disposés à demander leur mise en disponibilité pour la durée du contrat. Le comité de sélection comprendra les membres du Comité Interministériel de Suivi du Projet, les représentants des attributaires et de la Banque, et un consultant spécialiste en recrutement, pour l'identification duquel la Banque apportera son appui à l'Administrateur Provisoire. L'appel de candidatures doit être lancé au plus tard début Aout. Les contrats et les recrutements devront recevoir la non-objection de la Banque, et offrir des rémunérations en rapport avec celles des cadres de même niveau de responsabilité dans les projets en cours d'exécution.

(g) Les fonctions de l'Administrateur Provisoire et de l'Assistant Technique prendront fin lorsque le SPCTP aura été constitué et sera opérationnel. La nécessité du maintien d'une assistance technique au SPCTP et ses modalités éventuelles seront examinées lors de la prochaine supervision.

## RECOMMANDATIONS

31. La première recommandation est bien sûr que ce qui a été convenu ci dessus soit immédiatement mis en oeuvre. Tout délai après la fin de la mission risque de favoriser les tentatives de dernière minute qui compliqueront la tâche de l'Administrateur Provisoire et des enquêteurs, et la disparition de pièces comptables ou de matériels. L'Administrateur Provisoire disposera du présent Aide Mémoire et des documents du projet (Livre Bleu et contrats) pour l'aider dans sa tâche.

32. L'audit des comptes du projet pour 1993/94 doit être complété par l'examen des comptes des attributaires. Ceux-ci entendaient légitimement être associés à la sélection de l'auditeur, et devront être associés à l'examen du rapport final avant sa transmission à la Banque. Le rapport provisoire doit être remis cette semaine.

### **Poursuite du projet:**

33. Le Projet doit poursuivre ses activités malgré la dissolution de la CGP. Dans la pratique, les attributaires ont l'autonomie nécessaire pour fonctionner normalement jusqu'à ce que le SPCTP soit en place. Les programmes ont été examinés par le CTP. La mission de supervision a fourni des commentaires et des réponses écrites sur tous les documents et demandes de non objection qui lui ont été soumis. Elle a approuvé notamment certaines propositions d'activités sur les sites de Léfini-Nord et Dimonika en anticipation de la signature de conventions avec des attributaires pour ces sites, et de manière à permettre au Service des Eaux et Forêts d'entreprendre des actions prioritaires. Les dépenses liées à ces activités seront gérées au niveau du SPCTP, sur une ligne budgétaire correspondant à une avance qui sera ultérieurement incluse dans les financements figurant au contrat avec l'attributaire.

34. Pour que ces activités puissent démarrer le plus vite possible, il est essentiel que l'Administrateur Provisoire (AP) soit aidé le plus rapidement possible par le cabinet comptable à recruter. Le lancement de cet appel d'offres doit être effectué immédiatement dès prise de fonctions de l'AP. Un délai de de 1 mois au plus doit être donné pour les réponses. Les cabinets intéressés pourront avoir communication du manuel de procédures (qui les aidera à évaluer la nature et le volume des tâches envisagées). Le dossier de l'appel d'offres (lettre d'invitation, cahier des prescriptions / spéciales, projet de contrat) devra être conforme au modèle agréé par la Banque et dont la CGP est dépositaire. Il devra recevoir la non objection de la Banque (pourra être transmis à Washington par l'intermédiaire de la Mission Résidente ou, mieux, par télécopie).

35. Le Représentant Résident du PNUD a indiqué qu'il était disposé à apporter son appui au Projet s'il était sollicité officiellement. Cela peut s'avérer utile pour les procédures de recrutement et d'appels d'offres, mais le PNUD souhaitera sans doute être dédommagé financièrement de son intervention. Il pourrait aussi être sollicité pour assurer dans l'enceinte de son siège local, le stationnement et le gardiennage des véhicules de la CGP en attendant leur affectation soit aux attributaires, soit au SPCTP. De même, la Mission Résidente de la Banque Mondiale peut accueillir pour entreposage temporaire les équipements de valeur (ordinateurs portables et de bureau)

et les documents (archives comptables) qui ne seraient pas suffisamment en sécurité dans les locaux de la CGP.

### Suites du PAU

36. Les études lancées dans le cadre du PAU et qui n'ont pas abouti doivent être menées à leur terme. Les documents les sanctionnant devront être approuvés par la Banque avant que le solde des prestations soit réglé aux consultants. Concernant la mise en place de la Caisse Fiduciaire, il est maintenant peu probable que l'étude entreprise aboutisse à une proposition concrète. Il convient donc de reprendre contact avec WWF-USA (M. Barry Spergel), pour reprendre l'étude et sa suite au stade où elle sera parvenue. La banque pourra si nécessaire intervenir pour aider le Projet dans ses relations avec ce consultant. Les observations et recommandations écrites ont été dans le cas de chaque étude formulées par la mission (Annexe VI).

### Conseil Scientifique

37. Un seul des trois spécialistes requis peut être sélectionné parmi les 5 candidats ayant répondu à l'appel et fourni leur références. Il convient donc de désigner l'écologiste du Comité Scientifique, et de relancer la prospection pour l'économiste et l'anthropologue. Cette prospection peut être basée sur l'annuaire des experts scientifiques des Nations Unies, déjà fourni par Mme Richardson, sans doute disponible auprès du PNUD. Cette opération conserve son caractère d'urgence, d'autant plus que le SPCTP aura besoin rapidement de réunir le CS.

### Restructuration Budgétaire du Projet

38. En annexe au rapport de l'expert financier de la mission figure un tableau "Etat estimatif des nouvelles disponibilités financières après restructuration" ce tableau indique les réductions suivantes des montants déjà alloués par contrat ou prévus au "Livre Bleu", pour les opérations n'ayant pas encore fait l'objet de contrats:

- Contrats UICN ( Konkouati et Lac Télé) : réduction de 468.000 US \$
- Contrat TECSULT, en incluant les montants prévus pour la CGP, le CTP, l'appui aux ONG et au CERGEC : réduction de 400.000 US\$.
- identification des autres aires : comme il est peu probable que le projet ait le temps et les ressources de cette opération, sa suppression est proposée, générant une économie de 345.000 US\$.
- Pour le volet Japonais de Nouabale-Ndoki, qui piétine faute de participation de l'Université japonaise, une réduction de 50.000 US\$ paraît raisonnable pour tenir compte du temps écoulé.
- Le conseil Scientifique n'étant pas encore constitué, son fonctionnement coûtera sans doute au moins 80.000 US \$ de moins que prévu.
- Enfin, il est proposé une réduction de 237.000 US \$ pour Dimonika, ramenant la provision pour cette opération à 500.000 US \$.
- Les autres composants ne seraient pas touchés. L'économie totale ainsi réalisée tant sur les contrats à amender que sur ceux à passer atteindrait 1.580.000 US \$, ce qui permet d'envisager la signature des autres conventions et la réalisation des autres activités prévues à l'origine, et de reconstituer une marge de 578.194 US \$ pour les imprévus physiques et monétaires.

### Renégociation de contrats

39. L'avenant au contrat UICN peut être préparé et signé très rapidement, libérant effectivement le montant nécessaire à la signature du contrat entre l'État et l'association Missouri Botanical Garden-CERVE. Les autres propositions pourront être discutées lors de la prochaine supervision, et les modifications de montants alloués aux opérations non encore entreprises, être examinés lors de l'évaluation à mi-parcours.

### Négociation de nouveaux contrats (MBG/CERVE)

40. La mission a approuvé le nouveau projet de contrat avec l'association MBG-CERVE, auquel ne manquent plus que deux numéros de comptes en banque pour qu'il soit complet et puisse être signé par l'État.

### Ajustements (CERVE/CERGECE)

41. Dès signature de ce contrat, le CERVE devra se voir affecter le véhicule prévu à cet effet et qui jusqu'ici servait en principe épisodiquement à d'autres usages. Ce véhicule devra, comme tous ceux du Projet, être doté d'un livre de bord, d'une fiche d'entretien. Son fonctionnement sera réservé aux fins du Projet. Son utilisation devra prévoir sa mise à disposition du CERGECE pour les missions de terrain pour lesquelles l'attributaire bénéficiaire ne disposerait pas de moyens appropriés.

42. Comme indiqué lors du CTP, la mission recommande que les frais d'aménagement des locaux du CERGECE et ses frais de fonctionnement, notamment l'assurance des équipements informatiques, soient pris en charge sur le budget TECSULT (point 27).

### Préparation d'interventions sur les aires du Projet non encore touchées.

43. La mission a approuvé le financement pendant le second semestre d'actions urgentes sur les sites de Léfini-Nord et Dimonika. Pendant la réunion du CTP, il a été convenu que les attributaires apporteraient leur soutien technique à l'administration des Eaux et Forêts pour l'élaboration de plans de conservation et de gestion de ces aires et l'identification d'attributaires.

### Intervention sur de nouvelles aires

44. Bien qu'il y ait certainement d'autres aires susceptibles d'être identifiées, mais compte tenu de l'importante charge de travail du projet dans son ensemble, la mission recommande de reporter cette activité à plus tard, et de dégager les fonds qui lui étaient affectés.

## Évaluation à mi-parcours

45. Pendant le second semestre 1995, il convient de préparer l'évaluation à mi-parcours, dont l'Accord de Don prévoit qu'elle doit avoir lieu au début de l'année 1996. Cette échéance devrait être l'occasion de formaliser la restructuration des fonds du Don, d'amender l'Accord ce qui peut être une procédure relativement simple si les objectifs du Projet ne sont pas remis en cause. Il convient donc d'entreprendre à l'échelon local avant la prochaine supervision une réflexion sur cette évaluation à mi-parcours.

46. Une supervision intérimaire sera effectuée si nécessaire vers la mi-October. sinon, la supervision régulière du Projet aura lieu dans la première quinzaine de Décembre. elle coïncidera avec le second CTP régulier de l'année, qui aura pour objet principal l'examen des projets de programmes et budget pour 1996.

47. Les termes du présent Aide-Mémoire n'engagent que son rédacteur et devront être confirmés par une correspondance du siège de la Banque Mondiale à Washington.

à Brazzaville le 16 juillet 1995



Noël Chabeuf  
Chargé du Projet

Chabeuf  
C:\WINWORD\DOC\CWSP5AM.DOC

July 16, 1995 1:36 PM

3421806  
1520000  
11001806

FCFA=490  
 \$CAN=1.37  
 DTS=1.45

Etat estimatif des nouvelles dispon. fin. apres restructuration

14/07/1995

BEST AVAILABLE COPY

Attributaire (\$US)	A Prevu livre bleu	B Reduction et/ ou suppression	A-B Nouvelle provision	C Deja consomme et/ ou programme	(A-B)-C Disponible	TOTAL
UICN (Conk. + Lac Tele	3190634	468000	2722634	829436	1893198	
Tecsult/CGP*	3004883	400000	2604883	1994069	610814	
Identi. des autres aires	345000	345000	0	0	0	
Volet Japonais/NN	135000	50000	85000	0	85000	
Conseil Scientifique	300000	80000	220000	0	220000	
Dimonika	737000	237000	500000	23735	476265	
sub-total	7712517	1580000	6132517	2847240	3285277	
Total Prevu avec les conventions et autres act.						11001806
Total des economies (rappel B)						1580000
Total GEF						9421806

\* Inklus formation, CTP, appui aux ONG et CERGEC

FCFA=490, \$Can=1.37, DTS=1.45							
Attributaire (SUS)	Avance demarrage	Equip. PNUD	DRF Rembourse	DRF en instances	Depense en prep.	Av. compte spec.	TOTAL
TECSULT	267773	113027	618857	50562	50583		1100802
CGP	250000		334940		62426		647366
Nouabale Ndoki	158766	37678	287223	55972			539639
Conkouati	232848	59711	220308		136981		649848
Lac Tele	67357	21992			90239		179588
Lefini - Sud	41223	27206				58983	127412
Fonds Fid/C.S.			10000		10000		20000
CERVE		23513					23513
CERGE		3470					3470
Compte Special	*						0
Compte Projet (c/p)	91836						91836
Dimonika		23735					23735
Lefini - Nord (DFF)		22954					22954
Non affecte		9238					9238
<b>TOTAL</b>	<b>1109803</b>	<b>342524</b>	<b>1471328</b>	<b>106534</b>	<b>350229</b>	<b>58983</b>	<b>3439401</b>

BEST AVAILABLE COPY

N° de dossier

... une supervision  
 ... à déterminer par  
 ... rapport d'avancement  
 ... matériel et les logiciels  
 ... Le cabinet receu  
 ... au Projet devra  
 ... financé par la  
 ... financement

\* avance de compte spec. avec la CGP(\$250,000)

REPUBLIQUE DU CONGO  
PROJET DE GESTION ET DE CONSERVATION  
DES AIRES PROTEGEES  
SIXIEME SUPERVISION  
AIDE MEMOIRE

La sixième supervision du projet de gestion et conservation des aires protégées (PROGECAP), s'est déroulée du 23 Février au 1er Mars 1996. La mission était conduite par M Noël Chabeuf, chargé du projet, assisté par M Jean-Pierre Okalla, expert financier consultant. Jusqu'au 26 Février, la mission a bénéficié de l'appui de M Vicente Ferrer, responsable du portefeuille à la Division Opérations Agricoles et Environnementale du Département Afrique Centrale et Océan Indien de la Banque Mondiale.

La mission a rencontré ensemble Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Plan et de la Prospective, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts et de la Pêche, et Monsieur le Ministre des Arts, de la Culture et du Patrimoine, Chargé du Tourisme et de l'Environnement. Elle s'est rendue sur le site de Lésio-Louma pour visiter le sanctuaire des gorilles, accompagnée de M Gilbert Mpongui.

La mission a assisté en qualité d'observateur aux séances de travail du séminaire de relance du projet organisé par la CGP les 23 et 24 Février, et participé au 4<sup>ème</sup> Comité Technique de Pilotage le 29 Février.

La mission exprime à Messieurs les Ministres de l'Economie et des Finances Chargé du Plan et de la Prospective d'une part, de l'Agriculture de l'Elevage, des Eaux et Forêts et de la Pêche d'autre part, de la Culture, des Arts, du Patrimoine, Chargé du Tourisme et de l'Environnement, ses vifs remerciements pour leur disponibilité, l'accueil qu'ils lui ont réservé, et la fructueuse collaboration des cadres des institutions placées sous leur autorité.

**CONSTATS DE LA MISSION:**

**Suites réservées aux accords et recommandations du dernier Aide Mémoire:**

I. En exécution des accords et recommandations les mesures suivantes ont été prises :

(a) M Antoine Banvidi, Administrateur en Chef des SAF du Ministère de l'Economie et des Finances a été nommé Coordonnateur du PROGECAP par Décret No 95-155 du 28 Aout 1995 et a pris ses fonctions le 22 Septembre 1995. La recommandation était de nommer un Administrateur Provisoire.

(b) Une enquête sur la gestion financière de la CGP a été confiée à l'Inspection Générale des Finances et a débuté le 16 Novembre 1995 et a duré trois semaines. La mission était composée de quatre hauts fonctionnaires du ministère : M Ekia, chef de mission, MM Kamba et Nguimbi, et Mme Mboko. Son rapport a été remis à Monsieur le Ministre des Finances le 23 Février.

(c) Par lettre No 391 MEFPP-CAB du 28 Septembre Monsieur le Ministre des Finances a notifié à TECSULT la suspension de son contrat d'assistance technique en attendant sa résiliation. Les représentants de cette société ont quitté le Congo le 3 Novembre. La recommandation initiale était la suspension du contrat TECSULT en attendant le résultat de l'enquête sur la gestion financière.

(d) Un consultant international, M Roy Hagen a été recruté à partir du 23 Novembre et a pris ses fonctions immédiatement.

(e) L'appel d'offres pour le recrutement du cabinet comptable, qui avait reçu la non-objection de la Banque le 11 Octobre, a été lancé le 18 Février.

(f) Les cadres de la CGP, à l'exception du Coordonnateur National, licencié le 30 Septembre 1995 sont restés en place, l'appel de candidatures pour la constitution d'une nouvelle équipe n'a pas été lancé.

### Situation du projet:

#### Au niveau de la CGP

2. Le Gouvernement a diligenté une mission d'évaluation interne du PROGECAP, composée de MM Banvidi, Oko (Conseiller au Ministère des Eaux et Forêts), Mahima et Elenga (experts nationaux de la CGP), Nkounkou (de la Direction Générale du Plan), et Nzaba (de la Direction Générale de l'Environnement), les dépenses de cette mission étant à la charge de l'Etat. le rapport de cette mission figure au dossier du quatrième Comité Technique de Pilotage.

3. Le gouvernement a procédé avec l'UICN à la révision du contrat de cette institution, et préparé les contrats avec Missouri Botanical Gardens associé au CERVE et Micro Corp Development associé à la DFF en maintenant les montants de ces contrats dans les limites recommandées par la cinquième mission de supervision.

4. La Banque Mondiale a, dans un premier temps rejeté pour non conformité la DRF No 31 d'un montant de 217.212,06 \$, expédiée le 15 Septembre de Brazzaville, et a procédé au remboursement de 185.352,65 \$ sur cette DRF corrigée le 3 Novembre. Elle a remboursé sous 15 jours 97440 \$ sur la DRF NO 32 (d'un montant de 139562 \$) expédiée le 11 janvier. Elle a donné sa non-objection au contrat avec Missouri Botanical Garden et le CERVE le 21 Octobre, au mois de Novembre sa non-objection de principe à la mission d'assistance technique de TECSULT au CERVEC, autorisé le paiement d'une avance à MBG début Février, approuvé le contrat avec Micro Corp Development et la DFF pour Dimonika. La Banque mondiale a donné sa non-objection au financement de la participation du Coordonnateur, d'un responsable du CERVEC et d'un responsable du CERVE au séminaire du PRGIE à Yaoundé. Elle n'a pas encore été contactée pour la non-objection au contrat d'audit des comptes de l'exercice 1995.

4. Une réunion de coordination du PROGECAP s'est tenue le 23 janvier 1996 à laquelle tous les attributaires ont participé, ainsi que le conseiller technique consultant

à court terme. Le Comité Interministériel de Suivi, mis en place début 1995 dans le cadre de l'exécution du PAU, s'est réuni le 1er Février pour analyser le rapport d'évaluation par le Gouvernement du projet GEF-Congo et analyser le projet de restructuration du GEF-Congo. Cet examen a abouti à la proposition de l'organisation d'un séminaire de relance du projet.

5. Il apparaît donc qu'après environ deux mois de latence, certaines des dispositions seulement de l'accord rapporté dans l'Aide mémoire de juillet ont été prises. Toutefois, l'incertitude qui a prévalu sur la mise en oeuvre des mesures non encore appliquées a entraîné de nouvelles difficultés dans le fonctionnement de la CGP.

6. La suspension du contrat de TECSULT a entraîné celle des contrats du personnel auxiliaire et de l'administrateur-comptable, salariés du consultant. Ces personnels ont été maintenus en activité sur les lieux et pris en charge par le budget de la CGP. L'Etat a pris en charge les salaires des experts nationaux à partir du 1er novembre lorsque la Banque Mondiale, qui avait recommandé leur licenciement en application de la partie 1 (c) de l'annexe 3 à l'accord de Don, a déclaré inéligible toute dépense relative à ces personnels. Cette prise en charge a été étendue au coordonnateur national compte tenu de sa qualité de fonctionnaire affecté. Le Gouvernement estime qu'aucun licenciement ne devrait avoir lieu avant que la commission d'enquête n'ait remis ses conclusions sur les responsabilités dans la mauvaise gestion financière de la CGP qui, elle n'est pas contestée.

licenciement  
d'administrateur  
et comptable

7. Au moment de la présente supervision, les comptes du projet sont toujours tenus par la personne qui en était chargée en qualité d'agent de TECSULT, alors que la manière dont ces fonds étaient gérés est à l'origine du refus des auditeurs de certifier ces comptes, que cette gestion a motivé une enquête de l'Inspection Générale des finances, et que les services de décaissement de la Banque Mondiale ont rejeté depuis le début du projet plus de 90.000 \$ de remboursements relatifs à des dépenses inéligibles par non respect des directives en matière de gestion comptable et financière des projets financés par la Banque.

8. Les experts nationaux de la CGP ont été associés à l'évaluation interne du projet et à l'enquête de l'Inspection Générale des Finances.

Au niveau des attributaires:

9. Sur le site de Conkouati, l'installation est bien avancée, et les travaux de construction exécutés à 80% les équipements ont été complétés, l'effectif des personnels est passé à 14 personnes avec l'arrivée en Juillet 1995 de l'administrateur adjoint. Diverses études ont été entreprises, pour la plupart en Décembre (tortues marines, produits de la chasse et de la pêche, inventaire floristique en collaboration avec le CERVE; situation socio-économique). Des réunions avec les représentants des populations locales ont permis d'associer ces dernières aux études entreprises et d'identifier les activités alternatives à développer (petit élevage, cultures vivrières, palmier à huile). Deux comités locaux de réflexion ont été mis en place. Le site de réinsertion des chimpanzés a été reconnu.

10. Sur le site de Dimonika, plusieurs missions ont été effectuées pour prendre contact avec les populations et préparer le lancement du programme. L'importance des activités d'extraction d'or a été mise en évidence, ainsi que la nécessité d'une concertation avec le "Projet Mayombe" pour lever les équivoques sur les rôles respectifs des intervenants.

11. A Nouabale-Ndoki, certaines études ont été terminées (impact de la chasse sur la faune à Pokola, bongos à Mombongo), d'autres se poursuivent (émissions d'hydrocarbures par la végétation, écologie des gorilles à Guga bai et à Mbéli bai, recherches sur les crocodiles, sur la conservation du bongo, sur la végétation des bays en collaboration avec le CERVE, inventaire ornithologique, études écologiques à Wali bai, étude de Gilbertiodendron deweveri, suivi socio-économique, étude sur la secondarisation de la forêt, commercialisation de l'ivoire à Brazzaville, scieries pirate à Brazzaville, marché de la viande de chasse à Brazzaville, détermination de l'âge du sapelli). La numérisation des cartes se poursuit, ainsi que les relevés vidéographiques aériens en vue de proposer un zonage. Le programme de constructions est pratiquement terminé.

12. A Léfini Sud, le programme de constructions est achevé à 60%, trois gorilles supplémentaires ont été introduits sur le site et se portent bien, l'équipe comprend maintenant un vétérinaire. Les contacts avec les populations, particulièrement au village de Mah ont été approfondis, et le creusement d'un puits avec l'aide de Peace Corp est envisagé. Des patrouilles de surveillance ont lieu quotidiennement.

13. A Léfini Nord, une campagne de sensibilisation des populations a été organisée. Un séminaire sur la réhabilitation de la réserve s'est déroulé du 3 au 9 Décembre avec une très large participation (54 personnes), contribuant ainsi à la sensibilisation des populations et des autorités.

14. Au Lac Télé, 4 personnes ont été recrutées en juillet pour former le personnel d'appui à Epéna, divers équipements ont été acquis (mobilier). Les constructions ont débuté en Septembre, et étaient achevées à 80% en Décembre. Des enquêtes et discussions ont eu lieu dans 17 villages entre Aout et Novembre. La sensibilisation a touché 12 villages. Une carte de base du site a été dressée par le CERGEC.

15. Le CERVE a négocié une convention avec Missouri Botanical Garden (MBG), sur la base de laquelle un contrat a pu être proposé et signé par le Gouvernement pour l'assistance technique au Centre. Le CERVE est intervenu pour réaliser des études botaniques à Nouabale-Ndoki et Conkouati et a participé au séminaire PRGIE de Yaoundé en Février.

16. Le CERGEC a complété son installation dans ses nouveaux locaux. La climatisation a été mise en place, et la numérisation des fonds de cartes a été entreprise en attendant l'arrivée de l'expert de TECSULT chargé du complément de formation des agents. Le CERGEC a fourni les fonds de carte de Léfini-Nord. Il a participé au séminaire PRGIE de Yaoundé.

17. Sur le terrain, les activités ont donc progressé sans être trop entravées par les difficultés de la CGP. Une collaboration effective a été amorcée entre divers

attributaires, comme l'avait souhaité la supervision de juillet 1995. Bien que le séminaire de Léfini Nord ait permis de faire progresser ce dossier, il n'a pas été complété par la mission qui avait été recommandée par la dernière supervision, et qui consistait à réunir sur ce site tous les attributaires de manière à mettre toute leur expérience et leur moyens au service de l'élaboration du programme de travail à réaliser sur ce site.

18. La mission d'évaluation interne mandatée par l'Etat a estimé que les activités alternatives devaient être renforcées et que les résultats des études réalisées sur les sites n'avaient été communiqués ni à la CGP ni au ministère de tutelle. Tout comme le séminaire de relance du projet elle a mis en évidence la nécessité de clarifier les rôles des intervenants dans l'exécution des activités. Les rôles et responsabilités du Gouvernement et de l'Administrateur du Don, du Comité Technique de Pilotage, de la CGP, et des attributaires sont compris de manière contradictoire et il en résulte des conflits de compétence préjudiciables au déroulement du projet. L'organisation de l'exécution du projet telle qu'elle était prévue par le "Livre Bleu" a été en partie perdue de vue. Cela aurait peut être pu être évité si un séminaire de lancement du projet avait eu lieu.

19. Le séminaire de relance a rappelé que le projet n'avait pas connu de séminaire de lancement et qu'aucun manuel de procédures n'avait été établi. La clarification de cette situation devrait résulter de la réalisation à court terme de la mission d'évaluation à mi-parcours que toutes les parties appellent de leur vœux.

#### **Situation financière du Projet**

20. La situation financière du projet est rapportée dans le document préparé par l'analyste financier de la mission et fourni en annexe au présent Aide Mémoire. Les principaux faits à noter sont les suivants:

(a) le pourcentage global de décaissement des fonds du Don, au 31 Décembre 1995 est de 48%, allant de 0,06% pour Dimonika à 75% pour TECSULT/CERGEC en passant par 62% pour la CGP. Si, globalement, le rythme de dépenses correspond au calendrier, TECSULT et la CGP ont notablement dépassé les montants prévus à ce stade.

(b) les versements de fonds de contrepartie par le Gouvernement se sont limités à 50 millions CFA et sont insuffisants pour couvrir les engagements tant en matière de contribution aux frais de carburant que pour le remboursement au compte spécial des dépenses inéligibles identifiées à ce jour d'autant plus que c'est à cette ligne qu'ont été imputées les dépenses de l'évaluation interne et de l'enquête financière. La mission rappelle à ce sujet que les fonds de contrepartie sont des fonds du projet et, à ce titre soumis aux mêmes règles et destinés aux mêmes fins.

(c) Les montants des nouveaux contrats signés ou en cours de signature avec des attributaires, après l'amendement du contrat UICN et la suspension du contrat TECSULT, sont compatibles avec les fonds disponibles sur le Don.

(d) Malgré les remarques formulées par les précédentes missions et les observations du service des décaissements de la Banque, la plupart des règlements sont toujours effectués par retrait en espèce du montant des chèques alors qu'il n'existe pas de caisse régulièrement tenue. Le cumul des fonctions de comptable, de caissier et de

contrôleur financier par l'ex administrateur-comptable ne garantit pas un contrôle interne efficace et conforme aux règles et procédures généralement admises.

## ACCORDS ET RECOMMANDATIONS:

### **Mission d'évaluation à mi-parcours**

21. Celle-ci, prévue à l'origine pour être réalisée en Juillet 1995, a été retardée d'un commun accord pour tenir compte des délais résultant de la situation socio-politique de 1993- 1994. Elle est maintenant une priorité urgente compte tenu de ce qui précède, et de la demande introduite par le Gouvernement en Janvier 1995 pour un amendement à l'Accord de Don. Cette première demande ne concernait que la modification de plusieurs dates-butoir, qui conditionnaient entre autres le pourcentage de certaines dépenses (fonctionnement et salaires des experts de la CGP) pris en charge par le budget de l'Etat. Il avait été convenu lors des précédentes supervisions que ces modifications seraient apportées après l'évaluation à mi parcours, mais l'amendement devrait maintenant s'étendre à d'autres dispositions, en tenant toutefois compte du fait que si les objectifs du projet étaient remis en cause, il deviendrait nécessaire de présenter à nouveau le projet au Conseil de la Banque.

22. La mission devra, selon les termes de l'AD, être organisée trois mois après que le gouvernement ai soumis à l'Administrateur du Don un rapport sur tous les aspects du projet devant être examinés dans le cadre de la RMP, y compris des propositions bien définies pour l'établissement de la structure définitive de gestion des aires protégées et du Fonds Fiduciaire. Ces propositions sont maintenant disponibles et doivent donc être immédiatement transmises à la Banque par le Gouvernement.

23. Lors de son passage à Brazzaville au mois de février, M Bekhechi, juriste de l'environnement à la Banque Mondiale, a discuté le projet de document sur le Fonds Fiduciaire avec son auteur et avec le Coordonnateur. Lors de la présente mission le consultant chargé de l'étude institutionnelle a présenté ses propositions qui ont été discutées à l'occasion d'une seconde concertation nationale sur ce sujet.

24. Pour permettre à la MEMP de statuer, si possible définitivement sur ces points, il conviendra qu'elle comprenne un juriste et un spécialiste financier spécialisés dans ces domaines, différents de ceux ayant réalisé les études. La MEMP devant se prononcer sur les changements en matière de biodiversité d'une part et sur l'impact socio-économique sur les populations locales, des spécialistes dans ces domaines devront en faire partie. Il s'agit donc d'organiser une mission relativement lourde qui mobilisera pendant au moins trois semaines ces 4 spécialistes ainsi que des représentants des ministères de tutelle et de l'Administrateur du Don.

25. Dans la mesure où le rapport préliminaire pourrait être mis en forme avant le 31 Mars, la MEMP pourrait se dérouler à partir du 1er juillet. Elle remettrait son rapport au Gouvernement vers le 15 Aout, les discussions éventuelles entre le Gouvernement et l'Administrateur du Don pourraient avoir lieu en Septembre et donner lieu à un amendement à l'Accord de Don au début Octobre.

26. Il convient donc de prévoir une période de transition d'au moins 6 mois avant la mise en oeuvre des recommandations de la MEMP, et au moins 6 mois supplémentaires avant la mise en place d'une structure institutionnelle définitive pour la gestion des aires protégées.

### Mesures à prendre pour assurer la continuité des activités en attendant la MEMP

27. Compte tenu des délais prévisibles de mise en place du Fonds Fiduciaire, il est probable que le projet continuera encore pendant au moins un an à un an et demi à fonctionner sur la base de la structure provisoire mise en place à son début, notamment avec une unité de coordination nationale et le CTP. Cette organisation a été conservée dans les propositions de la 5<sup>ème</sup> supervision et n'est pas remise en cause par le séminaire de relance, bien que son fonctionnement soit vivement critiqué. Elle doit donc être conservée quelle que soit la dénomination retenue pour l'unité de coordination.

28. Il est souhaitable également comme l'a relevé le séminaire, que le Comité Interministériel de Suivi (CIS) soit non seulement maintenu, mais institutionnalisé de manière à assurer une coordination au niveau de l'Etat qui semble avoir souvent fait défaut. Les organes essentiels de fonctionnement du projet sont donc reconnus et déjà en place, mais les suites de l'enquête de l'IGF devraient entraîner des changements de personnes aux différents postes.

29. Pour remédier aux défauts de la gestion financière du projet, et comme convenu lors de la cinquième supervision, la tenue des comptes du projet doit être confiée à un cabinet comptable recruté localement. Les démarches à cet égard (appel d'offres pour le recrutement du cabinet comptable) sont en cours, et l'intervenant doit être opérationnel le 1er Mai. Des dispositions doivent être prises pour assurer la tenue des comptes du 1er Mars au 1er mai. Il est impératif d'assurer la continuité des activités de gestion jusqu'à cette date, soit durant 2 mois.

30. Des changements de personnes sont nécessaires au niveau de l'unité de coordination. En effet, l'enquête sur la gestion financière a mis en évidence la responsabilité des cadres de la CGP dans les malversations qui ont conduit les auditeurs à refuser de certifier les comptes de l'exercice 1994. Certaines de ces personnes avaient déjà fait l'objet d'une recommandation de mise à l'écart en raison des dispositions de la partie 1 (c) de l'Annexe 3 à l'Accord de Don, c'est à dire indépendamment des résultats de l'enquête.

31. La mission recommande donc qu'un marché de gré à gré soit passé avec un des cabinets invités dans le cadre de l'appel d'offres pour la tenue des comptes du projet, pour assurer immédiatement cette mission à titre intérimaire jusqu'à ce que le choix définitif ait été effectué. Cette mission se ferait selon les mêmes termes de référence que ceux de l'appel d'offres.

32. En attendant que le recrutement de nouveaux experts nationaux ait été réalisé, et l'appel de candidatures doit être lancé immédiatement, le consultant assistant technique à court terme verrait son contrat prolongé de deux mois environ, ou si cela

n'est pas possible, un autre consultant de la liste restreinte établie en Septembre serait pressenti pour intervenir en continuité avec le consultant actuel.

33. Le mandat de l'Administrateur provisoire serait prolongé jusqu'à recrutement, selon la procédure prévue par les documents du projet, d'un coordonnateur national. Le décret de nomination initial serait modifié pour indiquer que l'Etat procède à cette nomination à titre temporaire (trois mois renouvelables), et que les frais afférents (rémunération indiciaire et accessoires) feront l'objet d'ordres de recettes mensuels adressés à la CGP par le Ministère d'origine de l'AP, pour le remboursement des frais de personnel encourus par l'Etat dans le cadre de cette prestation. Les termes de référence annexés à l'Aide Mémoire de la cinquième supervision seraient annexés au décret correctif. Dans ces conditions, la mission donnera la non-objection de la Banque pour une prise en charge de ces dépenses par la CGP à dater du 22 Septembre 1995, dès que le décret corrigé sera parvenu à Washington.

34. Si la procédure de recrutement des cadres nationaux (les termes de référence ont été préparés en juillet, il suffit donc de procéder à la publicité de l'ouverture des postes) est entreprise dès début Mars, elle devrait aboutir le 1er mai, comme celle du recrutement du cabinet comptable. La nouvelle équipe serait donc en place à cette date, le consultant et l'Administrateur Provisoire resteraient en poste encore 15 jours à un mois pour assurer une passation de service et l'achèvement de la préparation de la MEMP.

35. Les cadres doivent être recrutés sur contrat à durée déterminée de 1 an renouvelable. S'ils sont issus de la fonction publique, ils doivent fournir la preuve de leur détachement ou de leur mise en disponibilité. Les salaires seront calculés en FCFA sur la base de ceux de fonctionnaires de grade et responsabilités équivalents, y compris les accessoires (primes et indemnités) prévus par les textes, augmentés d'une prime de détachement n'excédant pas 30%. (ceci s'applique à tous les cadres recrutés dans le cadre du projet par la CGP et les attributaires). Les projets de contrats devront recevoir la non-objection de la Banque.

36. La mission donne la non-objection de la Banque à la prise en charge par la CGP des salaires des deux secrétaires, des deux chauffeurs et d'un planton à compter de la date de leur libération par TECSULT.

#### **Mesures diverses:**

37. La mission recommande que l'Administrateur Provisoire procède immédiatement à la récupération des clés des véhicules de la CGP et à la prise en inventaire de tous les matériels confiés aux cadres à remplacer. En application des dispositions des documents du Projet, un véhicule double cabine sera affecté au CERVE en remplacement du simple cabine dont il dispose déjà qui, lui, sera conservé à la CGP pour être mis à la disposition sur demande du CERGEC ou de la DFF en fonction des besoins de déplacements hors de Brazzaville de ces deux partenaires dans le cadre des activités du projet. Le second véhicule sera mis à la disposition de l'attributaire de Dimonika pour lui permettre de commencer immédiatement à travailler.

38. Concernant Léfini-Nord, la mission rappelle la nécessité d'identifier un partenaire, comme pour Dimonika, pour les activités alternatives et de conservation. Ce partenaire assurera la gestion des fonds, la DFF disposant d'une petite caisse d'avances. En attendant la passation d'un contrat avec un tel attributaire, les dépenses de ce site sont gérées directement par la CGP et limitées aux dépenses d'urgence. Comme déjà recommandé en Juillet, la CGP doit organiser une mission conjointe des attributaires (CERVE, CERGEC, UICN, WCS, MCD) pour établir le calendrier des opérations à réaliser sur ce site en tirant parti au maximum de l'expérience et des ressources déjà disponibles dans le cadre du projet.

39. Concernant le Conseil Scientifique, le recrutement du troisième expert devrait être effectué rapidement, de manière à ce que le conseil puisse se réunir fin Juin pour donner ses avis au CTP de la mi-année.

#### **Projet de programme et budget 1996:**

40. La mission a participé à l'examen des projets de programme et budget réalisé par le CTP. Les projets soumis au comité portaient sur le premier semestre 1996. La mission rappelle qu'il avait été convenu lors du dernier CTP que les propositions soumises en début ou, mieux en fin d'année seraient des propositions annuelles, les budgets semestriels n'ayant été nécessaires que dans le cadre du PAU. Les propositions présentées ne pourront être approuvées par la Banque qu'après avoir été remaniées sur une base annuelle.

41. Les propositions budgétaires sont faites en dollars, or la monnaie locale dans laquelle les dépenses sont effectuées est le FCFA, qui a été dévalué en Janvier 1994. Il n'est donc pas normal que les propositions de dépenses locales soient basées sur les chiffres indicatifs du "Livre Bleu", antérieurs à la dévaluation. Les dépenses locales doivent refléter les coûts locaux en FCFA, la conversion en dollars étant effectuée sur les montants globaux.

42. Conformément aux règles régissant l'usage des fonds administrés par la Banque Mondiale, ces fonds ne peuvent prendre en charge des salaires, primes et indemnités versés à des fonctionnaires encadrés. Il convient donc d'éliminer les dépenses de cette nature incluses dans les budgets notamment de la CGP, Dimonika et de Léfini Nord. Les seuls salaires pris en charge sont ceux des agents recrutés selon les procédures prévues par les documents du projet, à savoir, des appels de candidature publics, ouverts à tous y compris à des fonctionnaires sous réserve pour ceux-ci que leur candidature soit accompagnée d'un engagement à solliciter leur mise en disponibilité ou leur détachement en cas de recrutement.

43. Les salaires de ces agents (en particulier les administrateurs des aires protégées) ne doivent pas être calculés à partir des chiffres indicatifs du "Livre Bleu", mais sur la base, comme cela a été le cas jusqu'ici chez les divers attributaires, et qui est conforme aux règles admises par la Banque Mondiale, des rémunérations de fonctionnaires de formation et responsabilités équivalents, incluant les primes et indemnités réglementairement versés, et augmentés globalement d'un maximum de 30% pour tenir compte des impératifs de sélection et des astreintes de l'emploi

contractuel. Tout paiement effectué sur d'autres bases à des fonctionnaires non encore libérés de leur cadre, est inéligible aux fonds du Don.

44. Les fonctionnaires du service des Eaux et Forêts collaborant avec les institutions de gestion des aires, peuvent percevoir des indemnités de déplacement, pour les missions effectuées dans le cadre du projet et dans des conditions régulières, sur la base d'ordres de mission, et lorsqu'ils interviennent en dehors de leur circonscription d'affectation. Les taux doivent alors être les taux fixés réglementairement. Ces dépenses peuvent être remboursées sur les fonds du Don, lorsqu'elles sont dûment justifiées, et sur présentation des pièces afférentes.

45. La mission rappelle que toute acquisition de véhicules ou d'équipements doit être effectuée en conformité avec les directives de la Banque et les dispositions de l'Accord de Don. Ces achats doivent être regroupés pour servir de base à une consultation d'au moins trois fournisseurs d'au moins 2 pays différents. Le lancement de la consultation, le dossier d'invitation (lettre d'invitation, cahier des prescriptions techniques, barème d'évaluation des offres), et propositions de la commission de dépouillement, doivent recevoir chacun une non-objection de la Banque, et le marché ne peut être notifié sans cette non-objection.

46. La prochaine mission de supervision est prévue pour la fin du mois de Juillet. Elle pourra coïncider avec la Mission d'Evaluation à mi-parcours, et examinera si possible avec le CTP de la mi-année, les rapports sur les activités de 1995.

47. Les termes du présent Aide Mémoire n'engagent que son rédacteur et devront être confirmés par une correspondance du siège de la Banque Mondiale à Washington.

Fait à Brazzaville le 1er Mars 1996

Son Excellence Monsieur  
Nguila Mouganga-Nkombo  
Ministre de l'Economie, des Finances  
et du Plan, Chargé de la Prospective

Noël Chabeuf  
Chargé du Projet

Son Excellence Monsieur  
Prosper Koyo  
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage  
des Eaux et Forêts et de la Pêche

Son Excellence Monsieur  
Gabriel Matsiona  
Ministre de la Culture, des Arts  
et du Patrimoine, Chargé du  
Tourisme et de l'Environnement